

LONDRE, LE 01 JANVIER 2015

ATTESTATION POUR LE DÉPARTEMENT FRANCOPHONE

Madame, Monsieur,

En application du principe de reconnaissance des agréments au sein de l'Union Européenne et dans le cadre d'une médiation concernant les escroqueries sur les plateformes d'options binaires et de forex non régulées, nous vous informons qu'une commission Européenne d'investigation a été ouverte pour la résolution des litiges financiers afin de procéder aux remboursements de capitaux investis par les plaignants.

Ne disposant pas de renseignements concernant les dépôts de plaintes effectués en France contre ces derniers nous sommes dans l'incapacité de pouvoir vous aider et nous ne disposons que d'informations data enregistrées sur ses multiples plateformes dont certaines ont été mises sous contrôle par la commission Européenne des marchés financiers.

A toutes fins utiles, nous vous informons que le SQPB (service qualité des plateformes boursières) mandatée par la commission Européenne des autorités des marchés financiers dispose d'une procédure de réclamation afin de procéder à un remboursement aux plaignants des sommes totales investi validation après du dossier constituée, par les services juridiques londoniens.

Réseau pour la Résolution des Litiges Financiers

<< SQPB >>

Appel local : 00 44 203 769 16 56 - Fax : 0 821 493 803 - Mail : Contact@qualityservice.com

Je vous prie d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.

François DENIS du PEAGE
Responsable de la Médiation

ENGAGEMENT DU CLIENT
DE CONFIDENTIALITE ET DU REGLEMENT

Date :

Nom et Prenom :

Signature :

CONTACT US

**Address: 129 station Road, London United Kingdom,
Phone number: +44.203.769.16.56**

**La Société « SQPB », est une société d'anti-fraude
des plateformes de trading , enregistrée à Londres.**

DONNEE DU DOSSIER

A la date du [redacted] [redacted] a été contacté par SQPB et les deux cotées on convenue de lancer une procédure contre-remboursement.

SQPB a contacté les services juridiques londoniens pour valider le dossier de Mme Bagot pour un contre-remboursement.

Les services juridiques londoniens on approuver le dossier de Mme Bagot et les sociétés inculpées cours une poursuite juridique pour le remboursement des escroquerie puis seront amendées.

Après validation du dossier de [redacted] la société SQPB prend en charge la restitution des fonds estimée a 348, 500,00€

Mme Bagot devra s'acquitter auprès du mandataire d'un transfert sur son compte de la Barclays, faisant preuve de déclaration auprès des services fiscaux afin d'éviter le blanchiment d'argent.

Le montant de la transaction financière représente 7 % soit 24, 395, 00€.

Le mandant s'engage à transférer les fonds au mandataire, sous 48 heures après la validation de la demande du contre-remboursement.

Le mandant devra après récupération des fonds s'acquitter, auprès du mandataire, de ne plus prendre aucun contact avec les sociétés inculpées.

En cas de non-respect du règlement le mandant sera pénalisé du paiement de la totalité des fonds récupérés par le mandataire et sera poursuivi en justice.

ENGAGEMENT DU SERVICE
QUALITE
PLATEFORMES BOURSIERES

Dans le cadre d'une demande de récupération de fonds émise par un client de brokers, la société SQPB s'engage à ouvrir un dossier de contre-remboursement.

La société SQPB ne fournit au client aucune durée préalable à sa mission.

Conditions des fonds :

Les fonds récupérés sont transférés sous cinq à dix jours ouvrables sur le compte titulaire du client à la Barclays.

La clause ci-dessus ne s'applique pas dans le cas où la société inculpée et la société SQPB s'accordent avant le lancement d'une procédure juridique.

Frais de procédure :

Aucun frais de sera demander au client pour la procédure de récupération de fonds.

Tribunal de jugement pour les sociétés inculpées

*Bankruptcy court (high court/Court de faillite) Rolls Building
7 Rolls Building Fetter lane LONDON EC4A1N*

Ou

*Tribunal de Bobigny
173 Av Paul Vaillant Couturier 93008 BOBIGNY*



SQPB



AMF



Contrat contre-remboursement de récupération de fonds

Ci-dessous sont détaillés les termes et conditions de participation à un programme de récupération de fonds.

Les conditions ci-dessous s'appliquent uniquement aux clients de brokers différents.

LE CLIENT

Numéro de client :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Type de litige :

FRAUDE ET ABUS DE CONFIANCE

Sociétés Inculpées : **MOTION FOREX - PRIVAT TRADE - MARKETS INVESTMENTS -**

NETOTRADE - GOLDEN-BANK - HCI FUND.

Le client s'engage auprès du service qualité des plateformes boursières, à ne pas contacter la société inculpée pendant toute la durée de la procédure et un an après la procédure.